



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 101079

Texte de la question

Mme Marie Récalde attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les paiements demandés aux parents d'élèves pour la participation aux sorties scolaires ou la commande de photographies de classe. Lorsque ces paiements sont exigés par chèque ou carte bancaire, les enfants dont les parents sont interdits bancaires se trouvent mis dans une situation délicate et stigmatisante qui leur est imposée de façon injuste. Elle souhaite donc lui demander dans quelle mesure cette obligation de paiement par chèque se justifie, alors qu'un système par prélèvement pourrait être proposé, et suggérer que des instructions pourraient être données pour que l'école publique mette fin à cette discrimination.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Récalde](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101079

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9918

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)